

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Février 2016**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 4 Février 2016, sous la présidence de Mme Michèle MERLIN, Maire.

Etaient présents : Mmes BENOIST, DENEUBOURG, FLEURY, GRAVELET, MERLIN, THOMASSE & VAN-KERKHOVEN et Mrs CORABOEUF, DOS SANTOS, GROS, SELSCHOTTER, VASSEREAU

Absents excusés : Mme PAIN ayant donné pouvoir à Mme FLEURY  
M. CHUPAU ayant donné pouvoir à M. GROS

Secrétaire : M. VASSEREAU Jean-Pierre

Egalement présente : Mme HOMMEY

Début de séance : 21h00

Le Compte rendu de la séance du 19 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **1- Taux de promotion d'avancement de grade**

Le personnel communal est classé par catégories (A, B, C), grades et échelons. L'avancement d'échelon actuel se fait à la durée minimum.

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué aux fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Le centre de gestion conseille un taux de 100 %, sachant que cela n'engage en rien l'autorité territoriale à nommer tous les agents qui remplissent les conditions.

Les propositions d'avancements de grades sont faites en fonction des besoins de la collectivité et de la valeur professionnelle des agents.

Le Centre de gestion ne prend en compte que les demandes d'avancements acceptées par la mairie.

A ce jour, une seule personne est éligible pour une promotion dans son grade. Les autres agents doivent passer un examen ou attendre 10 ans depuis leur embauche, afin de pouvoir être éligibles.

Le taux de 100% est accepté par l'ensemble du Conseil.

## **2- Fêtes et Cérémonies**

Calendrier des Fêtes organisé par la Mairie en 2016 :

- 5 Mars : Fête de la St Hubert (même programme qu'en 2015).  
Il reste encore quelques places pour le repas. Les conseillers sont sollicités pour le montage et démontage du barnum le 5 mars au matin (9h30) et le soir après le vin d'honneur.
- 8 Mai : cérémonie de commémoration habituelle
- 13 Juillet : feu d'artifice
- 6 et 7 Août : fête de la moisson au Grand Carrouge
- 9 Septembre : fleurissement
- 17-18 Septembre : fête du patrimoine
- 24-25 Septembre : St Maurice (animations à finaliser)
- 15 Octobre : Marché des Saveurs
- 11 Novembre : Cérémonie de commémoration
- 4 Décembre : repas des Anciens (animations à finaliser)
- 10 Décembre : Marché de Noël et Téléthon

## **3- Rassemblement des « St Maurice »**

Chaque année nous sommes conviés à la réunion des « St Maurice » de France qui se tient cette année à St Maurice le Charencey dans l'Orne (61).

Personne n'est intéressé pour y participer.

## **4- Facture SIRIS (Syndicat de Transport Scolaire)**

Nous sommes relancés pour le règlement d'une facture SIRIS de 7.115,47 €, datant du 15 Mai 2014.

Cette facture est relative à une demande d'avance de fonds pour le fonctionnement du syndicat, dont le Maire d'Aillant est la Présidente.

La mairie de St Maurice attend de son côté le règlement du solde d'une facture de frais d'école de la mairie d'Aillant pour l'année scolaire 2012 – 2013, d'un montant de 7.398,51 €, émise début 2014.

Le Conseil approuve à l'unanimité le principe d'attendre le règlement de la facture d'école pour traiter celle du SIRIS.

## **5- Mémorial AFN-FNACA**

Nous sommes sollicités pour une participation financière relative à l'extension du mémorial existant à ORLEANS.

Pour des raisons budgétaires cette demande est refusée à l'unanimité.

## **6- CAUE du LOIRET (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)**

Notre commune cotise déjà auprès de cet organisme par le biais de la Communauté de Communes.

Le Conseil n'accepte donc pas de cotisation supplémentaire en direct.

## **7- Loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République)**

Cette loi vise à réorganiser les collectivités territoriales pour améliorer leur fonctionnement et leur efficacité ; tout ceci dans un but de réduire les coûts.

Aujourd'hui il s'agit d'élargir notre Communauté de Communes pour franchir le seuil minimal des 15.000 habitants.

L'élargissement va s'opérer en regroupant les Communautés de Communes de Châtillon Coligny, Lorris et Bellegarde.

Une analyse des compétences des trois Communautés de Communes actuelles a été réalisée et permet de situer le niveau des performances de chacune d'elles, à travers les délégations de compétences qu'elles gèrent.

Chaque Communauté de Communes a pour objectif de s'aligner sur le niveau le plus élevé actuel des deux autres.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, le transfert de 6 compétences communes sera obligatoire pour obtenir une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) bonifiée, à choisir parmi les suivantes :

- Développement économique (avant le 01/01/2017)
- Aménagement de l'espace communautaire
- Aménagement des aires d'accueil des gens du voyage (avant le 01/01/2017)
- Création et gestion des maisons de services publics (avant le 01/01/2017)
- Aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Politique du logement social
- Collecte et traitement des déchets (avant le 01/01/2017)
- Aménagement et entretien des équipements sportifs
- Assainissement collectif et non collectif (avant le 01/01/2020)
- Eau (avant le 01/01/2020)
- Gestion des milieux aquatiques (avant le 01/01/2018)

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, il faudra avoir transféré 9 compétences obligatoires.

## **8- Document Unique**

Les communes ont l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé de leurs agents.

Elles doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés, et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection.

Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un « DU », Document Unique.

Afin de répondre à ces obligations, la commune a passé une convention avec le Centre de Gestion afin de réaliser cette évaluation, à laquelle Virginie Hommey a participé.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation.

Il reste sous la responsabilité de l'autorité territoriale.

Les premiers aménagements vont être chiffrés et mis en œuvre dès 2016 selon les priorités, sachant qu'ils seront programmés sur 4 ans.

Dès cette année, les employés seront dotés des équipements de sécurité primordiaux.

### **9- Maintien du CCAS**

Le CCAS est maintenu avec une participation de la commune de 0.77 € par habitant au FUL, les aides apportées par ce dernier étant très supérieures à cette participation.

### **10- Divers**

Michèle MERLIN informe le Conseil de la démission de M. MAZOYON pour raisons personnelles.

Françoise DENEUBOURG nous fait part des informations suivantes :

- Les impayés cantine et assainissement ont été récupérés à concurrence de :
  - 14.526 € pour la cantine
  - 25.530 € pour l'assainissementDe grands mercis à Mme Cocard responsable de la trésorerie
- Une enfant handicapée scolarisée à l'école a obtenu l'aide d'une AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire)
- Les dons pour la banque alimentaire ont progressé de 10% par rapport à 2014
- Le repas des Anciens a compté 47 personnes et 66 bons ont été distribués pour être utilisés chez les commerçants du village.

Fin de séance à 22h10.